



### ARRETE

portant constitution de la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes ainsi que des réclamations relatives à l'élection des représentants des communes et des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe

N° ELECT-2020-03

*La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guadeloupe,*

**VU :**

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 13,
- Vu l'arrêté n° PDT-2020-01 du 20 août 2020 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale,

### ARRETE

**Article 1 :** La commission départementale est chargée du recensement et du dépouillement des votes ainsi que des réclamations relatives à la liste électorale pour l'élection des représentants des communes et des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe.

**Article 2 :** La commission est composée comme suit :

- 1/ Madame Denise BLEUBAR, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Guadeloupe : présidente, ou son représentant.
- 2/ Collège des Maires

Titulaires	Maire de	Suppléants	Maire de
Claude EDMOND	Gourbeyre	Jean-Marie HUBERT	Port - Louis
Jeanny MARC - MATHIASIN	Deshaies	Jean-Claude MAES	Capesterre Marie-Gte
Gabrielle LOUIS - CARABIN	Moule	Marie-Yveline THEOBALD PONCHATEAU	Baillif

## 3/ Collège des présidents d'établissements publics

Titulaires	Etablissements	Suppléants	Etablissements
Jean BARDAIL	C.A.N.B.T	Daniel DULAC	SYMEG
Dominique BIRAS	SYVADE	Thierry ABELLI	C.A.S.B.T

## 4/ Membres en qualité de fonctionnaires

Titulaires	Collectivité	Suppléants	Collectivité
Marie-Louise THIBET	C.D.G 971	Jacqueline BERRY	C.D.G 971
Aline CALISTE	C.D.G 971	Thérèse NAPRIX	C.D.G 971

**Article 3 :** Le secrétariat de la Commission est assuré par Monsieur Luc SSOSSÉ - agent du Centre de gestion de Guadeloupe

**Article 4 :** La Directrice générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Basse-Terre, le 10 septembre 2020

La Présidente du CDG 971,



*Denise BLEUBAR*  
Denise BLEUBAR

**LA PRESIDENTE**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif (adresse) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).